

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS396/15
WT/DS403/15
12 octobre 2012

(12-5539)

Original: anglais

PHILIPPINES – TAXES SUR LES SPIRITUEUX DISTILLÉS

Rapport de situation des Philippines

La communication ci-après, datée du 11 octobre 2012 et adressée par la délégation des Philippines au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions de l'ORD concernant les différends *Philippines – Spiritueux distillés* (WT/DS396 et WT/DS403)

Les Philippines soumettent le présent rapport conformément à l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémoire d'accord").

Le 20 janvier 2012, l'Organe de règlement des différends ("ORD") a adopté ses recommandations et décisions dans les différends *Philippines – Spiritueux distillés* (WT/DS396 et WT/DS403). Par une lettre datée du 15 février 2012, les Philippines ont informé l'ORD de leur intention de mettre en œuvre les recommandations et décisions rendues par l'ORD en l'espèce d'une manière conforme à leurs obligations dans le cadre de l'OMC. Les Philippines ont aussi indiqué qu'elles auraient besoin d'un délai raisonnable pour se conformer aux recommandations et décisions de l'ORD.

Par la suite, les Philippines, les États-Unis et les Communautés européennes sont parvenus à un accord au titre de l'article 21:3 b) du Mémoire d'accord, en vertu duquel le délai raisonnable imparti aux Philippines pour mettre en œuvre les recommandations et décisions de l'ORD dans ces différends arriverait à expiration le 8 mars 2013. Cet accord a été notifié à l'ORD le 20 avril 2012.

Le Congrès des Philippines est actuellement en train de délibérer de certaines propositions législatives en vue de modifier la législation sur les droits d'accise. Le gouvernement philippin travaille en étroite collaboration avec le Congrès des Philippines dans le cadre de ce processus de mise en œuvre.
